



## Compte-rendu de réunion

### Conseil Municipal du 8 octobre 2021 à 19h15

**Présents :** MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Pascal WILLIG – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT

**Procurations :** M. Frédéric MONASSON à Mme Valérie ORIAT – Mme Mélinda NOLE à M. Alain MARCHAL – M. Eddy VANDEKERKHOVE à Mme Laurence CHARLE

**Absents excusés :** Mme Nathalie PRIEUR

**Secrétaire de séance :** M Arnault BEIX

**Le compte-rendu du 9 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.**

#### **Point sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal :**

- ✓ Droit de préemption : la Commune a renoncé à son droit de préemption sur 4 ventes immobilières
- ✓ Droit de voirie : un avenant a été signé avec l'exploitante du camion pizza La Fée du Chaudron afin de passer la facturation de mensuelle à trimestrielle
- ✓ Assurance et indemnités de sinistre : la Commune a perçu des indemnités suite à un sinistre sur le véhicule communal
- ✓ Concessions de cimetière : un renouvellement a été accordé

#### **Cimetière : révision du tarif d'une concession**

Dans le cadre du renouvellement de 2 concessions, un administré nous demande une remise financière au motif qu'il doit laisser un droit de passage à la Commune lors de travaux dans le cimetière. En effet, la partie basse ne dispose d'aucun accès direct.

Pour rappel, le tarif des concessions relève de la compétence du Conseil Municipal (délibération n°2017-49 du 07/12/2017). Réviser le tarif pour une concession impliquerait donc une nouvelle délibération.

Cependant, après renseignements pris, il s'avérerait plus judicieux d'envisager la signature d'une convention de servitude avec le demandeur plutôt que délibérer pour un cas particulier, d'autant plus que la légalité d'une telle décision pourrait être remise en cause. La question qui se pose cependant, c'est si le droit de passage n'est pas tout simplement de droit envers l'autorité qui gère le cimetière.

Le sujet amène donc le Conseil Municipal à poursuivre les démarches avec le propriétaire du terrain attenant à la partie basse du cimetière afin d'envisager la création d'un accès par la Rue de la Combe.

Il est donc convenu de surseoir à la délibération et d'étudier le sujet plus en détail avant de prendre toute décision.

## Demande de subvention

L'association « Solid'R Auto », basée à Delle, a été récemment créée dans le but de permettre aux personnes défavorisées d'accéder à la mobilité par l'entretien, la réparation, la vente et la location de véhicules à moindre coût. Afin de lancer son activité, elle sollicite de notre part une aide financière.

Pour rappel, 2 000 € ont été prévus au budget, 950 € sont encore disponibles.

Après discussion, les membres présents décident de ne pas attribuer de subvention à Solid'R Auto car ils choisissent de privilégier les associations locales, et Delle n'est pas sur le territoire de notre Communauté de Communes.

## Décision modificative n°01

Les dépenses d'investissement ont été conséquentes cette année, l'objectif étant de saisir l'opportunité de bénéficier des subventions éphémères telles que le 2<sup>e</sup> volet du plan de relance du Département, qui nous a permis de changer 2 chaudières et de refaire la toiture de la mairie.

Quelques dépenses non prévues au budget primitif sont venues s'ajouter (une fenêtre et des stores dans le logement communal, le portail de l'école, la rehausse des coffrets électriques Rue Principale suite à la réfection des trottoirs, la prévision d'achat d'une parcelle boisée, ...).

Il est donc nécessaire d'augmenter les crédits au chapitre 21 afin de pouvoir assumer le paiement des dernières factures qui arriveront d'ici la fin de l'année :

- DI 2041412/204 : - 800 €
- DI 2313/23 : - 800 €
- DI 2151/21 : + 1 600 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°01.

## Questions et informations diverses

- **Travaux 2022** : un point est fait sur les travaux envisagés en 2022, qui se résumeront principalement à la réfection des ilots centraux de la Rue Principale, le but étant de limiter les dépenses pour renflouer la section investissement. Un devis a été établi mais son montant est relativement élevé ; d'autres devis ainsi que l'avis d'un bureau d'études seront demandés
- **Entretien et destruction des haies** : la DDT sollicite notre avis sur le projet d'arrêté réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers. Ce type de végétation représente en effet un lieu de vie pour de nombreuses espèces animales, qu'il convient de protéger. La révision de l'arrêté existant permettrait notamment d'être en cohérence avec la doctrine régionale. Principaux changements apportés :

Arrêté en vigueur	Projet d'arrêté
Coupes rases, défrichage et entretien lourd interdits du 1 <sup>er</sup> mars au 15 août	Coupes rases, défrichage et entretien lourd interdits toute l'année
Entretien léger non concerné par l'interdiction	Entretien léger et intervention sur les ronciers interdits du 15 mars au 31 août

Les membres présents sont favorables à la protection de la biodiversité et approuvent donc le projet d'arrêté, mais ils s'interrogent sur les conséquences pour les entreprises paysagistes et leur devenir

- **Rapports 2020 de la CCVS :** les rapports d'activité 2020 (général, assainissement collectif et assainissement non collectif) ont été validés par le Conseil Communautaire le 21 septembre dernier. Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à en prendre acte
- **Opération brioches :** la distribution dans le village n'a pas eu lieu cette année par manque de bénévoles
- **Repas des Anciens :** pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, les Élus font le choix de ne pas organiser le repas traditionnel de décembre. Le maintenir impliquerait de contrôler le pass sanitaire de chaque participant et la situation épidémique reste encore fragile. Ils proposent plutôt une fête en plein air au printemps, du type « Garden party », afin de maintenir le lien entre les habitants du village. Nos Anciens recevront donc un colis, dont la distribution est fixée au samedi 11 décembre 2021. Un courrier d'information leur sera transmis
- **Élections 2022 :** pour rappel, le scrutin des Présidentielles se tiendra les 10 et 24 avril 2022 ; celui des Législatives au lieu les 12 et 19 juin 2022
- **Cérémonie du 11 Novembre :** elle débutera à 11h30 devant le Monument aux Morts. Les Élus aimeraient que l'on puisse y associer les enfants de l'école de Saint-Germain-le-Châtelet ainsi que les sapeurs-pompiers de Rougemont-le-Château. Une demande sera faite en ce sens
- **Éclairage public :** ENEDIS a réalisé des contrôles sur l'ensemble du réseau éclairage public de ses clients, tous fournisseurs confondus, afin d'ajuster les puissances souscrites. Ces contrôles ont révélé que les puissances de notre contrat étaient trop élevées. Conséquence positive, sans nul doute, du passage à la LED de nos lampadaires. Le contrat sera donc automatiquement modifié afin de prendre en compte les nouvelles puissances
- **Aménagement d'une aire de jeux et espace fitness :** les demandes de devis sont en cours. Il conviendra de se rapprocher de la mairie de Lachapelle-sous-Rougemont afin de se renseigner sur le financement de leur city-park, ainsi que de la Région Bourgogne Franche-Comté pour voir si notre projet entre dans le cadre du programme « Espaces Nouveaux, Villages Innovants » (ENVI)
- **Lotissement du Chenoy :** certains habitants du lotissement sollicitent un éclairage public au niveau du terrain de pétanque. Cette demande avait déjà été faite il y a quelques années mais elle n'avait pas abouti par crainte des nuisances sonores. Les Élus décident toutefois d'y répondre favorablement et prévoient l'installation d'un minuteur qui coupera l'éclairage à 22h00 afin de limiter les rassemblements nocturnes
- **Terrain communal Rue des Prés :** la Commune est propriétaire d'une parcelle qu'elle envisage de vendre afin de percevoir des recettes pour financer divers travaux futurs (façade de l'église, aire de jeux et espace fitness, accès au cimetière,...). Un Élu demande l'abandon de ce projet et le classement du terrain en zone agricole. Il évoque notamment le problème des réseaux qu'il faudrait amener jusqu'au terrain pour le viabiliser. Le Maire s'engage à ce que le sujet soit soumis au vote du Conseil Municipal, le moment venu
- **Réunion de la Commission « Vie associative » :** la délivrance d'un pass sport ou culture est en projet pour encourager la jeunesse à profiter des activités et événements proposés. Elle se traduirait par l'attribution d'une aide financière aux familles, directement versée à l'organisme bénéficiaire. La CCVS y participera, les Communes pourront contribuer également
- **Réunion PLUi sur la réglementation des zones économiques :** c'est un sujet qui demande un long travail, d'autres réunions sont encore prévues

- **Forêt** : les coupes ont débuté, les promeneurs sont donc appelés à faire preuve de prudence
- **Arbres le long du stade** : l'abattage des bouleaux est prévu dès le lundi 11 octobre 2021. Le bois sera proposé à la transformation en plaquettes forestières

**La séance est levée à 21h30**

**Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 12 octobre 2021**

**Le Maire,**

**Jean-Luc ANDERHUEBER**